

Travaux de la Chambre

● (1520)

Le gouvernement a présenté ce projet de loi en s'imaginant que les députés, désireux de partir en vacances, débarrassés de leurs complets et cravates et revêtus de vêtements légers, d'aller s'entretenir avec leurs électeurs et aussi de pouvoir être réunis avec leur épouse et leur famille—avec leur époux pour nos collègues féminins—s'imaginant dis-je que les députés céderaient et adopteraient volontiers le projet de loi afin de pouvoir jouir enfin de ces congés, de ces moments de détente qu'ils ont bien mérités.

Je suis de ceux qui préféreraient aujourd'hui être en route vers leur province. J'aimerais mieux me retrouver en famille ou parmi mes amis avec mes enfants et mon épouse qui doit subir mes absences, mais par principe, je ne peux permettre que ce projet de loi soit adopté à la dernière minute, avec toutes les conséquences néfastes qu'il aura pour tant de Canadiens, simplement parce que le gouvernement s'est imaginé que par lassitude, l'Opposition adopterait rapidement cette mesure. Non, monsieur le Président, il n'en sera rien.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Le croiriez-vous, monsieur le Président mais j'ai commencé mon discours il y a 15 jours. Deux jours plus tard, sans crier gare, le gouvernement a modifié l'ordre du jour et a enterré son projet de loi. C'est comme un squelette dans l'armoire familiale. On essaie de l'enterrer à la sauvette, puis on le ressort au dernier moment, on l'expose brièvement au grand jour pour ensuite le renfermer dare-dare dans le placard. Voilà à peu près ce que le gouvernement a fait avec ce projet de loi. Il cherche à le faire adopter à la toute fin de la session. Cependant, je m'y opposerai tant que j'aurai la force de parler.

Dans le mémoire qu'elle a présenté hier, la Société de développement économique de Thunder Bay a dit du principe du paiement par l'utilisateur, qu'il était à la fois injuste et malaisé, qu'elle s'y opposait vigoureusement de même qu'à l'auto-financement comme le prévoit l'article 4 du projet de loi C-75. Elle a aussi affirmé qu'à son avis, les tarifs proposés de même que les droits prélevés sur les usagers de la voie maritime, représentaient une forme injuste d'impôts indirects. Elle croit également que tous les frais proposés peuvent être quantifiés et comparés aux droits semblables imposés aux autres modes de transport.

Quand il a témoigné dernièrement devant le comité sénatorial des transports et des communications, son honneur Jack Masters, ancien député fédéral, fort compétent, à mon avis, et un libéral quant à cela, a déclaré que la ville de Thunder Bay

s'opposait au projet de loi C-75. Il a ajouté en outre que l'article 4 de la mesure compromettrait l'existence de 5,000 emplois à Thunder Bay, qu'il était susceptible de nuire considérablement à l'économie de l'ouest du Canada, de la région des Grands Lacs et du Canada en général et qu'on ne devrait pas permettre qu'il ruine notre grande voie maritime.

Je pense que ces propos résument bien le mémoire présenté par la société d'expansion économique de Thunder Bay.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis navré d'interrompre le député. Je l'ai écouté très attentivement et je trouve son discours très sensé. Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a parlé très longuement et, compte tenu du caractère urgent de ses instances, pourriez-vous demander le consentement unanime de la Chambre pour que nous puissions lui poser maintenant quelques questions?

Des voix: Non!

M. Nunziata: Si j'ai bien compris, le député . . .

M. le vice-président: Je vois qu'il n'y a pas de consentement unanime. Reprenons le débat.

M. Tobin: Monsieur le Président, il est en fait exceptionnel qu'un député veuille bien défendre la logique des arguments qu'il soutient au nom de ses concitoyens. Les députés d'en face gromellent et rouspètent dans leur barbe. S'ils ne reconnaissent pas la logique évidente de mes observations, pourquoi n'en profitent-ils pas pour donner leur consentement, prendre la parole et défendre ou démolir, s'ils le peuvent, les arguments qu'à mon instar ont présentés tant d'autres Canadiens qui seront victimes de ce projet de loi? Ayant observé que ces députés brillaient par leur silence, ce qui dénote leur grande confiance dans ce projet de loi, je vais continuer. J'ai fort à dire sur cette mesure.

Simplement pour soutenir l'intérêt des députés au sujet de ce projet de loi, ce qui est d'ailleurs le cas depuis un certain temps, et pour mieux leur faire comprendre les conséquences qu'il aura sur les transports, je vais parler de son impact sur les tours de forage simplement pour changer pendant quelques minutes, monsieur le Président.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les partis se sont entendus et la Chambre accordera sans doute son consentement unanime à la proposition suivante: